



**BUDGET 2019**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION  
DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2  
DU BUDGET PRINCIPAL**

## 1- Les opérations réelles

### 1.1 Les recettes réelles

#### Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 264 K€

**- Produits des services + 35 K€**

Il s'agit de recettes liées à des mises à disposition de personnel dont notamment les éducateurs sportifs auprès de diverses associations dans le cadre de l'aide aux écoles de sport.

**- Dotations et participations + 20 K€**

Ces recettes complémentaires correspondent à :

- un concours financier du Département de 20 K€ pour la candidature d'Angoulême au réseau des villes créatives de l'UNESCO
- une recette supplémentaire au titre du FCTVA fonctionnement (15 K€) suite à notification de l'Etat

Des prévisions de recettes sont revues à la baisse notamment pour le PACES et la mise à disposition des équipements sportifs auprès des établissements scolaires

**- Impôts et taxes - 144 K€**

Sur ce chapitre sont constatées des inscriptions nouvelles ainsi que des réductions de crédits.

- suite à notification de l'Etat, des inscriptions nouvelles pour 314 K€ correspondant aux taxes foncières et d'habitation (164 K€) et aux taxes sur les friches commerciales (150 K€). Sur ces recettes, le choix a été fait de n'inscrire qu'une partie du produit notifié en raison de dégrèvements éventuels qui pourraient intervenir

- des recettes en diminution pour la dotation de Solidarité Communautaire suite à la notification de GrandAngoulême (-45 K€) et pour l'attribution de compensation (-413 K€) en raison de la modification des modalités de refacturation des services communs entre la communauté d'agglomération et la ville.

**- Atténuations de charges + 219 K€**

Ces crédits sont inscrits pour les écritures de stocks à réaliser en fin d'exercice. Des crédits équivalents figurent en dépenses.

**- Autres produits de gestion courante + 6 K€**

**- Produits exceptionnels + 128 K€**

Il s'agit principalement de remboursements d'assurances suite à des sinistres ou à des pénalités sur marchés.

#### Les recettes réelles d'investissement augmentent de 341 K€

Ces recettes complémentaires correspondent notamment à :

- réajustement du FCTVA suite à notification de l'Etat (196 K€)
- participation de GrandAngoulême à la réalisation de travaux d'eaux pluviales au tunnel de la Gâtine (51 K€)
- inscription d'une subvention de l'Etat pour la réhabilitation de l'église St André (75 K€)

## 1.2 Les dépenses réelles

### Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 303 K€

**- Charges à caractère général : - 363 K€**

Des inscriptions nouvelles sont réalisées à hauteur de 264 K€ dont notamment :

- 219 K€ pour les écritures de stocks
- 22 K€ pour le gardiennage des musées

Des diminutions de crédits sont également inscrites pour 627 K€ dont principalement :

- 498 K€ au titre du remboursement de frais au GrandAngoulême en raison de la modification des modalités de facturation des services communs
- des virements de crédits pour financer des acquisitions imputées en investissement

**- Charges de personnel : - 22 K€**

Il s'agit d'un transfert de crédits sur les charges à caractère général pour financer le gardiennage du musée.

**- Autres charges de gestion courante : + 83 K€**

Ces inscriptions correspondent notamment aux admissions en non-valeur et créances éteintes (42 K€) ainsi qu'à des subventions (31 K€).

### Les dépenses réelles d'investissement augmentent de 908 K€ :

**- Immobilisations incorporelles : + 27 K€**

Il s'agit de frais d'études et d'insertion

**- Subventions d'équipement versées : + 358 K€**

Des subventions d'équipement sont prévues pour :

- le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente pour l'effacement de réseaux rue Louise Lériget (56 K€)
- la ville de Soyaux pour l'aménagement de la rue du Maréchal Fayolle (27 K€)
- le Département pour la mise en sécurité de la rue de Basseau (20 K€)
- le Club Haltérophile et Athlétique d'Angoulême pour l'équipement de la salle de sport de Basseau (70 K€)
- le GrandAngoulême pour les services communs et suite à la modification des modalités de facturation (185 K€ pour solde des amortissements des biens acquis entre 2016 et 2018 et 60 % des investissements 2019)

**- Immobilisations corporelles : + 123 K€**

Ce chapitre enregistre les dépenses d'acquisition de divers matériels. Ainsi des crédits sont notamment inscrits pour le remplacement de chaudières dans plusieurs équipements sportifs (62 K€) et l'achat de lanternes basse consommation pour l'éclairage public (55 K€).

**- Immobilisations en cours :** **+ 63 K€**

Sur ce chapitre, des ajustements de crédits sont réalisés et permettent de financer notamment des travaux d'aménagement de locaux pour les agents du service Environnement ainsi que la reconstruction du mur d'enceinte du vélodrome des Alliers suite à sinistre.

**- Opérations d'équipement :** **+ 455 K€**

Des crédits sont inscrits pour des aménagements de voirie ainsi que pour des opérations prévues dans le cadre de l'ORU Secteur Ouest.

**- Dotations, fonds divers et réserves :** **+ 23 K€**

Il s'agit de remboursement de taxe d'aménagement

**- Subventions d'investissement :** **+ 4 K€**

**- Dépenses imprévues :** **- 145 K€**

Les dépenses imprévues sont minorées pour financer les dépenses nouvelles.

## 2- Les opérations d'ordre budgétaire

Dépenses		Recettes	
Section de fonctionnement			
042 - Opérations d'ordre entre sections	358 583	042 - Opérations d'ordre entre sections	54 373
023 - Virement à la section d'inv.	262 715		
<b>Total</b>	<b>621 298</b>	<b>Total</b>	<b>54 373</b>
Section d'investissement			
040 - Opérations entre sections	54 373	040 - Opérations entre sections	358 583
041 - Opérations patrimoniales	730 374	041 - Opérations patrimoniales	730 374
		021 - Virement de la section de fonct.	262 715
<b>Total</b>	<b>784 747</b>	<b>Total</b>	<b>1 351 672</b>
<b>Total des opérations d'ordre</b>	<b>1 406 045</b>		<b>1 406 045</b>

Les opérations d'ordre entre sections correspondent au virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui est majoré de 263 K€ (pour mémoire, 8.5 M€ au budget primitif + DM1) ainsi qu'à la reprise de provisions budgétaires.

Au sein de la section d'investissement, 730 K€ sont inscrits en dépenses et en recettes pour procéder aux écritures patrimoniales.